

Bugeat, le 9 janvier 2020,

### NOTE D'INFORMATION

Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Corrèze a arrêté les tarifs applicables à l'E.H.P.A.D. de BUGEAT pour l'année 2020 concernant la section tarifaire hébergement et dépendance.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le prix de journée s'élève à :

**Le tarif Hébergement :**

<b>Chambre simple :</b>	<b>45.78 €</b>
<b>Chambre « confort » :</b>	<b>50.78 €</b>

**Le tarif Dépendance :**

<b>GIR 5-6 :</b>	<b>5.10 €</b>
<b>GIR 3-4 :</b>	<b>12.03 €</b>
<b>GIR 1-2 :</b>	<b>18.96 €</b>

Le coût moyen dépendance pour les résidents de moins de 60 ans est fixé à 16.2 €

L'APA en établissement prend en charge la différence entre le tarif dépendance correspondant au GIR du résident et le tarif dépendance GIR 5-6.

**Tarif chambre simple : 50,88 € (45.78 € + 5.10 €) par jour**

Mensuel = 50,88 € x 30 = 1 526.40 €

**Tarif chambre « confort » : 55,88 € (50.78 € + 5.10 €) par jour**

Mensuel = 55,88 € x 30 = 1 676.40 €

L'établissement est habilité à l'aide sociale et conventionné APL.

Une caution de 1 373.40 €, remboursée en fin de séjour, est demandée à l'admission sauf pour les bénéficiaires de l'aide sociale.

Le directeur,

Fabien SEBODE

